



Maître d'Ouvrage :

Ville de Champhol

15 rue de la Mairie
28300 CHAMPHOL

Marché Public de Prestations de service

Entretien et maintenance des installations de sécurité dans les bâtiments communaux.

Lot 1 : Entretien et maintenance des blocs de secours

Lot 2 : Entretien et maintenance des systèmes de désenfumage et des extincteurs

Lot 3 : Entretien et maintenance des équipements de cuisine professionnelle

Marché passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

➤ Règlement de consultation (RC)

Date limite de remise des offres : le jeudi 25 avril 2019 à 12h00

Personne habilitée à donner les renseignements : le Maître d'Ouvrage désigné ci-dessus

Ordonnateur : Monsieur Christian GIGON – Maire de la ville de CHAMPHOL

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Administrateur adjoint des Finances Publiques de Chartres Métropole

Adresse : 8 impasse du Quercy – 28115 LUCE CEDEX

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

La Ville de Champhol, dénommée ci-après pouvoir adjudicateur, sise 15 rue de la Mairie 28300 CHAMPHOL est représentée par M. Christian GIGON, Maire.
Téléphone 02 37 21 61 65
courriel : mairie.champhol@wanadoo.fr

Article 2 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'entretien et la maintenance des installations de sécurité dans les bâtiments communaux.

Article 3 : Procédure et forme du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 3 lots :

Lot 1 : Entretien et maintenance des blocs de secours

Lot 2 : Entretien et maintenance des systèmes de désenfumage et des extincteurs

Lot 3 : Entretien et maintenance des équipements de cuisine professionnelle

Article 4 : Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du marché, éventuellement reconductible expressément deux fois une année.

Article 5 : Pièces à remettre à l'appui de l'offre

La proposition du candidat comporte les documents suivants :

a) Documents administratifs et de capacité

Le candidat joindra les renseignements énumérés ci-dessous relatifs aux capacités professionnelles, techniques et financières :

- La lettre de candidature (DC1) datée et signée
- La déclaration du candidat (DC2) datée et signée

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire
- Un dossier de capacité technique comprenant références, compétences et moyens de l'entreprise

b) Documents relatifs à l'offre

- l'acte d'engagement signé par une personne habilitée de la Société (un acte d'engagement par lot)
- le bordereau de prix complété, daté et signé,
- le Cahier des Clauses Particulières daté et signé,
- le mémoire technique de présentation de l'offre précisant notamment le détail des prestations, la fréquence des visites, les délais d'intervention...
- Un RIB (IBAN)
- l'attestation de visite



Article 6 : Critères de jugement des offres

Les offres des candidats seront jugées selon les critères suivants, classés et pondérés par ordre décroissant :

1- Le mémoire technique (coefficient 3)

2- Le prix (coefficient 2)

Article 7 : Modalités de remise des offres

Les entreprises intéressées doivent télécharger le dossier de consultation sur le site internet de la commune de Champhol www.ville-champhol.fr ou <https://marches.agglo-chartres.fr>

Les offres seront à déposer sur <https://marches.agglo-chartres.fr>

La date limite de réception des offres est fixée au jeudi 25 avril 2019 à 12h00.

Article 8 : visite

Une **visite des lieux est obligatoire** pour les candidats ayant retiré un dossier de consultation.

Une attestation sera délivrée lors de la visite, elle devra être jointe lors de la remise de l'offre. Ce document étant contractuel, à défaut de présentation, l'offre du candidat sera pénalisée.

Les candidats devront prendre rendez-vous avec les Services techniques municipaux au 02.37.36.29.73.

Article 9 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 10 : Règlement des prestations

Paiement à 30 jours

Article 11 : Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Ville auprès de :

- correspondant administratif : Mairie de Champhol – 02 37 21 61 65
- correspondant technique: Services Techniques – 02 37 36 29 73